

## Délibération n°2026-01-013

Date de convocation : 14 janvier 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

### **Bilan des acquisitions et des cessions 2025 opérées par la CCPL**

L'an deux mil vingt-six, le 20 du mois de janvier à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Derrien, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

<u>Présents</u>	M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, M. RAMONET Thierry, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie
<u>Ont donné procuration</u>	M. BRAS Philippe à M. PHELIPPOT Samuel Mme QUERE Patricia à M. GUEGUEN Philippe Mme TORRES Sonia à Mme CLAISSE Laurence Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert
<u>Absent(s) excusé(s)</u>	M. MORRY Yvan Mme LE GUERN Marlène

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. LOAËC Eric

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La loi n°95.127 du 8 février 1995 prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par des communes de plus de 2 000 habitants et par leurs établissements publics doit donner lieu, chaque année, à une délibération du conseil, qui sera annexée au compte administratif.

**Ventes de terrains année 2025**

<b>ZONES D'ACTIVITES</b>	<b>SURFACE</b>	<b>PRIX HT</b>
ZA de Kermat – GUICLAN - SCI KERMAT	48 985 m <sup>2</sup>	1 077 582,00 €
ZA de Créac'h Iller – LANDIVISIAU - SCI CERPIMMO	1 327 m <sup>2</sup>	29 194,00 €

**Achats de terrains année 2025**

<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>SURFACE</b>	<b>PRIX HT</b>
LAMPAUL-GUIMILIAU - EFP Bretagne	15 648 m <sup>2</sup>	183 714,36 €
SAINT-SAUVEUR - Commune de Saint-Sauveur	1 990 m <sup>2</sup>	29 850,00 €
PLOUVORN - Commune de Plouvorn	2 522 m <sup>2</sup>	37 830,00 €
PLOUGOURVEST - Commune de Landivisiau	2 000 m <sup>2</sup>	1 640,00 €
LANDIVISIAU - Commune de Landivisiau	1 704 m <sup>2</sup>	1,00 €
<b>ZONES D'ACTIVITES</b>	<b>SURFACE</b>	<b>PRIX HT</b>
ZA de Trieven -PLOUVORN - Commune de Plouvorn	1 204 m <sup>2</sup>	0,00 €

Vu la conférence des maires en date du 13 janvier 2026 ;  
 Ayant entendu son rapporteur, M. Robert Bodiguel, vice-président ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Approuve le bilan des acquisitions et des cessions opérées par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau pour l'année 2025.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
 le 21 janvier 2026.

Le Secrétaire de séance,  
 Eric LOAËC.

Le Président,  
 Henri BILLON.



